

REGLEMENT TRAIL DE LA BAMBÉE DES SAISIES Samedi 4 et Dimanche 05 juillet 2026

ORGANISATION

La Bambée des Saisies est un trail convivial d'été, organisé par la SAEM Les Saisies Villages Tourisme. L'épreuve, qui ne délivre aucun titre national ou international, à lieu le samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026.

Le Trail de la Bambée des Saisies est une compétition ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés.

EPREUVES

Le trail de la Bambée des Saisies propose 3 épreuves de trail de **11 km, 20 km et 32 km** :

- 11 km et env 320 D+ : 14 ans révolus
- 20 km et env 970 D+ : 16 ans révolus
- 32 km et env 1400 D+ : 18ans révolus

Courses limitées à 900 participants tout confondu.

S'ajoute à cela « **la Bambée des Marmots** » : il s'agit d'une boucle de 400m avec 30m de D+.

Catégories :

- U8 Baby athlé : 4 - 6 ans - 2022 à 2020 = 1 boucle (env 450m et 7D+)
- U10 Eveil Athlé : 7 à 9 ans - 2019 à 2017 = 2 boucles (env 700m et 14D+)
- U12 Poussins : 10 à 11 ans - 2016 à 2015 = 1 boucle (env 1 100m et 25D+)
- U14 Benjamin : 12 à 13 ans - 2014 à 2013 = 3 boucles (env 3 000m et 75D+)

DEPART ET ARRIVEE

Les départs et arrivées du Trail s'effectueront sur le parking du Signal, au niveau du col des Saisies.

Stationnement préconisé le jour de la course : Parking du Signal et Parking des Challiers

Programme du dimanche 05 juillet 2026 :

- 7h00 à 9h30 : retrait des dossards en Salle Multisports / Signal
- 7h00 à 9h30 : retrait des dossards pour la Bambée des Marmots
- **08h : départ Trail 32km en mass start**
- **09h : départ Trail 20km en mass start**
- **09h45 : départ Trail 11km en mass start**
- **09h50 : départs échelonnés de la Bambée des Marmots**
- 10h30 : remise des prix enfants à l'arrivée de leur course
- 12h30 : remise des prix adultes en extérieur ou Salle Multisports / Signal

** Port du dossard visible sur le buste obligatoirement.*

INSCRIPTION

L'inscription comprend :

- Le chronométrage
- L'accès au(x) ravitaillement(s) de course et/ou d'arrivée
- L'assistance médicale
- Un cadeau coureur

GRILLE TARIFAIRE 2026				
Distances	11 km	20 km	32 km	Trail des Marmots
Tarifs 9/03 au 9/04/2026	11 € *	20 € *	32 € *	3 € *
Tarifs 10/04 au 31/05/2026	15 € *	24 € *	36 € *	3 € *
Tarifs 01/06 au 28/06/2026	20 € *	29 € *	41 € *	3 € *

*La plateforme d'inscription ajoute 1,50€ TTC de frais de gestion

TRAIL 11KM, 20KM ET LE 32KM
INSCRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE
Jusqu'au dimanche 28 juin 2026 à 23h59
SUR le site :

TRAIL DES MARMOTS
INSCRIPTIONS EN LIGNE
ET SUR PLACE LE DIMANCHE 05 JUILLET JUSQU'A 09h30

- Documents obligatoires

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents (Extrait de la réglementation FFA 2023) :
Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire de documents par les participants à l'organisateur :

- Remplir un Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription, il devra se connecter, **dans les trois mois précédant sa compétition**, à la plateforme web dédiée : **pps.athle.fr** et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique

• Ou d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

• Ou d'une **licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

• Ou d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied/trail en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

• Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, la participation est soumise en plus d'un des certificats mentionnés plus haut, à la présentation d'une **autorisation parentale**. Celle-ci est à compléter en ligne.

L'inscription du participant sera effective à réception de l'ensemble des pièces justificatives ainsi qu'à la confirmation de paiement.

REMBOURSEMENT

Annulation par le participant :

Possible en cas de force majeure (maladie, accident, etc....) sur présentation d'un justificatif avant le mercredi 01 juillet minuit.

Aucun remboursement possible en dehors de ces conditions particulières.

Annulation par l'organisateur :

L'organisateur s'engage à rembourser intégralement les participants, si la préfecture interdit les rassemblements aux compétitions de trail en SAVOIE.

En cas d'annulation avant le vendredi 03 juillet 2026 à 12h00 de tout ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques...), les inscriptions seront remboursées à hauteur de 70%.

RETRAIT DOSSARD

Retrait des dossards le :

- **Samedi 04 juillet de 14h00 à 16h15**

Lieu : Salle des Rosières / Bisanne 1500

- **Dimanche 05 juillet à partir de 7h00**

Lieu : Salle Multisports / Signal au Col des Saisies
Port du dossard visible sur le buste obligatoirement.

CLASSEMENT

La remise des prix aura lieu à 12h30, soit en extérieur soit dans la salle Multisports / Signal.

Remise des prix :

Sur le 11km : les 3 1^{er} Hommes et les 3 1^{ère} Femmes

Sur le 20km : les 3 1^{er} Hommes et les 3 1^{ère} Femmes

Sur le 32km : les 3 1^{er} Hommes et les 3 1^{ère} Femmes

Combiné montée des pachons + une course du trail : 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme

Courses Jeunes :

U 8 : scratch 1, 2, 3 Filles et Garçons

U10 : scratch 1, 2, 3 Filles et Garçons

U12 : scratch 1, 2, 3 Filles et Garçons

U14 : scratch 1, 2, 3 Filles et Garçons

Aucune dotation en argent ne sera remise.

Le classement sera consultable sur le site internet des Saisies et sur le site du chronométrateur Altichrono.

MATERIEL OBLIGATOIRE

- **Gobelet type Eco-Cup obligatoire** (aucun ravitaillement ne sera servi sans eco-cup ou flasques personnelles)
- Réserve d'eau (Minimum de 500ml pour les coureurs du 32KM)
- Les bâtons sont autorisés, cependant, le concurrent doit les transporter sur tout le parcours (aucune aide extérieure)

Les coureurs doivent tous porter des chaussures et vêtements adaptés au trail en fonction de la distance sélectionnée et des conditions météo du jour.

En cas de température basse, être équipé de vêtements chauds est vivement conseillé.

SECURITE – BALISAGE

Les secours et le cabinet médical seront présents. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Les secours se déplaceront avec un véhicule et seront mobiles sur une grande partie du parcours.

Il y aura également un poste de secours sur la zone de départ / arrivée.

En cas de blessure ou abandon veuillez rendre votre dossard à l'arrivée ou joindre le directeur de course (numéro visible sur le dossard).

Le balisage des parcours est assuré par des jalonnets de couleur, de la rubalise et du marquage au sol. Des panneaux indicateurs ainsi que des signaleurs seront également positionnés aux endroits nécessaires.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Sur le 32 km, une barrière horaire est fixée à 12h30 au ravitaillement de Hauteluze (km24)
(moyenne 5 km/h)

RAVITAILLEMENTS

Merci de prévoir votre Ecocup pour les ravitaillements.

- Pour le 32 km : Ravitaillements au km 7,3 au km 19, au km 24 (Hauteluze) et à l'arrivée
- Pour le 20 km : Ravitaillements au km 7,3 au km 12 (Hauteluze) et à l'arrivée.
- Pour le 11 km : Aucun ravitaillement ne sera mis en place sur le parcours. Les coureurs devront être en autonomie hydrique. Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée.
- Pour la bambée des Marmots, ravitaillement à l'arrivée.

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'implantation de ces ravitaillements. En cas de fortes chaleurs un point d'eau sera rajouté (au km 5) pour les coureurs du 11 km

L'office du tourisme des Saisies souhaite un ravitaillement écologique, lors des ravitaillements il n'y aura pas de sachets plastiques, ni gobelets, les aliments sont prêts découpés. Aucun gobelet ne sera donné lors des ravitaillements.

ETHIQUE DE COURSE

ENGAGEMENT ECO-CITOYEN :

Vous êtes en pleine nature, l'organisation vous demande d'être irréprochable sur votre gestion des déchets.

Gardez vos papiers avec vous, des poubelles seront disponibles sur les ravitaillements intermédiaires et sur l'aire d'arrivée.

Ne sortez pas des sentiers balisés car vous évoluez à proximité de zones d'alpage.

Limitez au maximum votre impact, nous comptons sur vous !

Tout manquement à cette règle sera fortement pénalisé.

CONCURRENT

Les engins à 2 roues, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Il est interdit de courir avec un chien.

Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.

PENALITES

Des pénalités de temps ou de mise hors-course sont appliqués pour les motifs ci-dessous :

- Coupe de l'itinéraire
- Triche
- Rejet de déchet
- Non-respect de la barrière horaire
- Non-respect du règlement

PERTE OU VOL

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol qui interviendrait durant la journée du Trail de la Bambée des Saisies pendant et hors de la course.

DROIT D'IMAGE

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du Trail de La Bambée des Saisies, qui est responsable du traitement de ces données.

Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'office du tourisme des Saisies.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à animation@lessaisies.com Ou par courrier : Office du tourisme des Saisies – 316 avenue des Jeux Olympiques – 73620 Les Saisies Hauteluce.

DONNEES RGPD

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la SAEM Les Saisies Villages Tourisme dans le cadre de l'inscription au trail de la Bambée des Saisies. Le destinataire de ces données est l'Office du Tourisme des Saisies.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation de traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par écrit à l'Office du Tourisme des Saisies :

316 Avenue des Jeux Olympiques 73620 – Les Saisies

ACCEPTATION REGLEMENT

L'inscription à la course et/ou la participation (fait de porter un dossard) implique la lecture et l'acceptation automatique par chaque concurrent du règlement.

Le coureur s'engage à respecter l'ensemble du règlement et notamment à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

NOUVELLE EPREUVE 2026 : LA MONTEE DES PACHONS

Course en montée sèche, au format éliminatoire, sur un parcours d'environ 1 km pour 240 m de dénivelé positif.

Parcours :

- Départ : copropriété Le Grand Panorama (RD 123 – Les Saisies / Bisanne 1500)
- Arrivée : croisement montée de Bisanne / fin du chemin des Pachons

Accès :

- Stationnement à Bisanne 1500
- Accès spectateurs possible à pied le long du parcours
- Accès également par le sommet (parking du Plan du Pré) puis montée de Bisanne

Conditions de participation :

- Tarif : 5 €
- Jauge limitée à 100 participants
- Âge minimum : 18 ans

- Programme du samedi 4 juillet 2026

14h à 16h15 : retrait des dossards – salle des Rosières (Bisanne 1500)

16h30 : départ 1ère vague

16h40 : départ 2e vague

16h50 : départ 3e vague

17h00 : départ 4e vague

17h35 : demi-finale 1

17h40 : demi-finale 2

18h20 : finale

19h : remise des prix

- Règlement spécifique – Montée des Pachons

Format de course :

- Épreuve non chronométrée
- Classement dans l'ordre d'arrivée uniquement (compétition mixte hommes et femmes)
- Format par élimination

Déroulement :

- 1er tour : 4 vagues de 25 participants – les 10 premiers sont qualifiés
- Demi-finales : 2 vagues de 20 participants – les 10 premiers de chaque vague sont qualifiés
- Finale : 20 participants

Organisation des départs :

- Répartition des vagues du 1er tour par tirage au sort

Règles spécifiques :

- Bâtons autorisés
- Ravitaillement liquide uniquement à l'arrivée (ecocup obligatoire, aucun gobelet ne sera fourni sur place)
- Course en autonomie
- Assistance extérieure interdite

- Classement spécifique et combiné

Montée des Pachons :

- Récompense des 3 premiers au scratch
- Récompense des 3 premières femmes

Classement combiné :

Un classement combiné sera établi pour les participants prenant part à la Montée des Pachons (samedi) et à une épreuve du trail (dimanche).
Ce classement fera l'objet d'une remise des prix lors de la cérémonie du dimanche 5 juillet 2026. Addition des places de classement (montée des pachons + classement d'une des courses du dimanche). Celui ou celle qui a le moins de points remporte le classement.

Exemple : 1^{er} à la montée des pachons = 1 point, 2^{ème} = 2 points, ...
Même chose pour les participants à une course trail du dimanche 5 juillet.